

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2015

ADAPTATION DE LA PROCÉDURE PÉNALE AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE - (N°
2937)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL12

présenté par
M. Raimbourg, rapporteur

ARTICLE 5 BIS A

A l'alinéa 10, substituer au mot :

« décisions »,

les mots :

« ordonnances, jugements ou arrêts ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.